

RUBRIQUE 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Désinfectant à base d'alcool 70%, denature

1.2. Utilisations identifiées et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lavage des mains.

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fabricant ou le fournisseur

Enterprise: Konings NV

Adresse :

Beringersteenweg 98

3520 Zonhoven

Belgique

Numéro de téléphone : +32 11 819 222

Adresse électronique: info@konings.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisation/Entreprise	Adresse	Numéro d'appel d'urgence	Remarque
Belgique	Centre AntiPoisons c/o Hôpital Central de la Base	Reine Astrid Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Pour les questions urgentes concernant une intoxication : +32 70 245 245 (gratuit, 24/24), ou si numéro inaccessible +32 2 264 96 30 (tarif normal)
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (Centre national d'information toxicologique)	Huispostnummer B.00.118 BP 85500, 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88	Réservé à l'information des secouristes professionnels en cas d'intoxication sévère

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classification selon le SGH	
Mention de danger	Classe de danger
éthanol	

H225	Liquides inflammables
H319	Lésions oculaires graves/irritations oculaires
Benzoate de dénatonium	
H302	Toxicité orale aiguë
H315	Corrosion / irritation cutanée
H319	Lésions oculaires graves / irritations oculaires
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une seule exposition
H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
glycérol	
La substance n'est pas classée comme dangereuse selon 67/548 / CEE	

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

2.2.1 Nom sur l'étiquette

Dénomination commerciale Désinfectant à base d'alcool 70%, denature

2.2. Pictogrammes de danger 2



2.2.3 Mention d'avertissement DANGER

2.2.4 Précautions d'emploi

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

2.2.5 Conseils de prudence

Mentions de danger supplémentaires :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser uniquement sur la peau.

Mode d'emploi : Remplir la paume d'une main avec la solution et frictionner toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que la peau soit sèche.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Actions :

P370 + P378 En cas d'incendie : éteindre avec du sable sec ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si possible, continuer à rincer. Consulter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition et informations sur les composants

3.1 Substances

éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	70%
glycérol	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18- xxxx	1,45%
Benzoate de dénatonium	3734-33-6 223-095-2 05-2115396421-46	0,01 g/L

Not applicable

3.2 Mélanges

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 En cas d'inhalation

Aucune nocivité connue ou attendue lors de l'utilisation normale. En cas de symptômes respiratoires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1.2 En cas de contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

4.1.3 En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux et les paupières à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte

En cas d'irritation oculaire persistante, consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, demander une assistance médicale sans attendre. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés *delayed*

Séquelles :Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Extincteurs

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'inflammation

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Mesures de protection

En cas d'incendie : maintenir au frais les récipients se trouvant à proximité en les arrosant d'eau.

5.3.2 Équipement de protection particulier

À l'approche du feu ou dans une pièce : appareil de protection respiratoire

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de dispersion accidentelle, l'équipe de premiers secours doit réagir après évaluation des risques et utiliser un équipement de protection individuelle si nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration du produit dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant les méthodes de confinement du produit répandu Couvrir les égouts.

Conseils concernant les méthodes de nettoyage du produit répandu

Absorber avec des matériaux absorbants (sable, neutralisant d'acide, liant universel). Autres informations concernant les rejets ou dispersions

Collecter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Ventiler la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle : voir la rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange**

Mesures de précaution pour manipuler la substance ou la préparation en toute sécurité:
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un local bien ventilé. Conserver au frais. Conserver dans l'emballage correctement fermé.

7.3 Usage spécifique

Produit temporaire : l'entreprise Konings SA, ayant son siège social à Zonhoven, souhaite apporter sa contribution dans la situation de crise actuelle en commercialisant du gel hydroalcoolique.

RUBRIQUE 8: Measures for managing exposure/personal protection

Ingredients	CAS-Nr.	Controleparameters
Ethanol	64-17-5	1 000 ppm 1 907 mg/m ³
Glycerol	56-81-5	10 mg/m ³
Benzoate de dénatonium	3734-33-6	Le produit ne contient aucun composant pour lequel des valeurs MAC ont été établies

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux : Aucune précaution particulière n'est requise. Eviter le contact avec les yeux. Protection des mains : Aucune précaution particulière n'est requise.
Protection de la peau et du corps : Aucune précaution particulière n'est requise.
Protection des voies respiratoires : Aucune protection respiratoire personnelle n'est requise pour une utilisation normale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : transparent, incolore

Odeur : alcool

Seuil olfactif : Aucune information disponible pH : 6,4 - 7,4

Point/intervalle de fusion : Aucune information disponible

Point / intervalle d'ébullition : Aucune information disponible

Point d'éclair : 21 °C

Taux d'évaporation : Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune information disponible.

Limite supérieure d'explosivité : Aucune information disponible (limite d'inflammabilité)

Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité : Aucune information disponible

Pression de vapeur : Aucune information disponible

Densité de vapeur relative : Aucune information disponible

Densité relative : Aucune information disponible

Densité : Aucune information disponible

Solubilité : Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune information disponible

Coefficient de partage : Aucune information disponible

Température de combustion spontanée : Aucune information disponible

Température de décomposition : Aucune information disponible

Propriétés explosives : Aucune information disponible

Propriétés comburantes : Aucune information disponible

9.2 Autres informations

Conductivité : Aucune information disponible

Auto-inflammation : Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les prescriptions pour la manipulation et le stockage sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est conservé à une température ambiante normale.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'a été observée dans les conditions normales d'utilisation..

10.4 Conditions à éviter

Températures de stockage > 40 °C. Sources d'inflammation (flammes nues, surfaces chaudes et étincelles).

10.5 Matières incompatibles

Oxydants et acides puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition lors de l'utilisation et du stockage comme prescrit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Toxicité aiguë**

Composants :

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 (Rat): 7 060 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : LD50 (Lapin): > 2 000 mg/kg

Glycerol

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 (Rat): 12600mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : >18700 mg/kg

Benzoate de dénatonium

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 (Rat): 584 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : >2000 mg/kg

Corrosion / irritation cutanée :

Ethanol: Pas d'irritation

Glycerine: Pas d'irritation

Benzoate de dénatonium : Peut provoquer de l'eczéma

Lésions / irritations oculaires graves

Ethanol: Irritation de l'oeil

Glycerine: Pas d'irritation

Benzoate de dénatonium: Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Ethanol: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Glycerine: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Benzoate de dénatonium: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune information disponible

Carcinogénicité : Aucune information disponible

Toxicité pour le système reproducteur: Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée : Aucune information disponible

Toxicité par administration répétée: Aucune information disponible

Toxicité par aspiration Aucune information disponible

Expériences avec l'exposition humaine Aucune information disponible **Toxicologie, métabolisme, distribution** :

Aucune information disponible

Effets neurologiques Aucune information disponible

Informations complémentaires Aucune information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Écotoxicité**

ethanol		
EC50 (48u)	Daphnie : Daphnia magna	9 268 - 14 221 mg/l
EC50 (72u)	Algues : Chlorella pyrenoidosa	> 100 mg/l
LC50 (48u)	Poissons : Leuciscus idus	8140 mg/L

Glycerol		
EC50 (48u)	Daphnie : Daphnia magna	Aucune information disponible
EC50 (72u)	Algues : Chlorella pyrenoidosa	Aucune information disponible
LC50 (48u)	Poissons : Leuciscus idus	Aucune information disponible

Denatonium Benzoaat		
EC50 (48u)	Daphnie : Daphnia magna	13 mg/l
EC50 (72u)	Algues : Chlorella pyrenoidosa	/
LC50 (96u)	Poissons : Salmo gairdneri	> 1000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3 Bioaccumulation

L'accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes**RUBRIQUE 13: Instructions pour l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu et l'emballage conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU 1170

14.2 Nom d'expédition ÉTHANOL EN SOLUTION

14.3 Classe de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant de l'environnement marin Non

14.6 Autres informations
Étiquette(s) de danger 3
Catégorie de tunnels (D/E)
Numéro d'identification du danger 33
Catégorie de transport 2
Quantité limitée (LQ) 1I
Quantité exemptée E2

14.7 Transport maritime en vrac Sans objet

RUBRIQUE 15: Réglementation**15.1 Réglementation / législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES (Quantité 1) 5 000 t (Quantité 2) 50 000 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions de danger H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle BE OEL / TGG 8 h : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (accord ADR) ; AICS - Inventaire australien des substances chimiques ; ASTM - société américaine pour les essais des matériaux ; bw - Poids du corps ; BSL - Niveau de biosécurité ; CLP - Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste des substances à usage domestique (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; EC-Number - numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EmS - Schéma d'urgence ; ENCS - Substances chimiques nouvelles et existantes (Japon) ; EbCx - Concentration associée à un taux de biomasse de x % ; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; HEPA – filtre à air à haute efficacité ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice médiane ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Guide international pour le transport des matières dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi japonaise sur la santé et la sécurité ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Liste coréenne des produits chimiques existants ; Koc - Coefficient de partage du carbone organique ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population étudiée ; DL50 - Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale médiane) ; LO(A)EL - Niveau minimal sans effet (nocif) observé ; LOEC – Concentration minimale avec

effet observé ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires ; n.o.s. - Non précisé par ailleurs ; NO(A)EC – Concentration sans effet (négatif) observable ; NO(A)EL – Niveau sans effet (négatif) observable ; NOECb - Concentration sans effet observable sur la biomasse ; NOECr - Concentration sans effet observable sur la vitesse de croissance ; NOELR - Sans effet observable sur la capacité de charge ; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande ; OCDE - Organisation pour la coopération économique et le développement ; OEL – Valeurs limites d'exposition professionnelle ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution ; PBOEL-HHC - Catégorie de danger - Limite d'exposition professionnelle basée sur la performance ; Pow - Coefficient de partage octanol / eau ; PBT - Substance persistante, bio-accumulable et toxique ; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative) ; REACH –Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques ; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ; SADT - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance très préoccupante ; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan ; TLV – Valeurs seuil ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; ONU - Nations unies ; vPvB - Très difficilement dégradable et très bioaccumulable ; WEL substance - Limites d'exposition à une substance sur le lieu de travail.

Informations complémentaires

Classification de la préparation :

Procédure de classification :

Flam. Liq. 2 H225 D'après les informations sur le produit ou son évaluation

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul

Format des dates et des nombres

Ce document utilise le format suivant pour la présentation des dates et des nombres :

À notre connaissance, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes à la date de publication indiquée. Ces informations sont fournies à titre d'instructions pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie ou une indication de qualité. Sauf précisé explicitement dans la présente fiche de données de sécurité, les informations concernent exclusivement le produit mentionné et ne sont pas automatiquement valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits ou dans d'autres procédés.

BE / NL